

Délibération n°2023-09-088

Date de convocation : 20 septembre 2023

Conseillers en exercice : 45	Présents : 37	Votants : 44
------------------------------	---------------	--------------

Cession de colonnes de tri

L'an deux mil vingt-trois, le 26 du mois de septembre à 18 heures, le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni à Saint-Vougay, salle Ar Brug, sous la présidence de M. Henri BILLON, président.

Etaient présents

M. JEZEQUEL Jean, M. DUFFORT Jean-Philippe, Mme CRENN Nicole, Mme CLOAREC Marie-Françoise, M. MIOSSEC Gilbert, M. MICHEL Bernard, Mme PORTAILLER Christine, Mme CLAISSE Laurence, M. BODIGUEL Robert, Mme PICHON Marie-Christine, M. LE BORGNE Laurent, Mme HENAFF Marie Claire, M. THEPAUT Jean-Jacques, M. POSTEC Jean-Yves, Mme CARRER Bernadette, M. SALIOU Louis, M. POT Dominique, M. BRAS Philippe, Mme POULIQUEN Marie-France, M. GUEGUEN Guy, M. CADIOU Bruno, M. GUEGUEN Philippe, M. ABALAIN Jean-Luc, Mme JAFFRES Anne, M. RIOU André, Mme MARTINEAU Gaëlle, Mme LE FOLL Sylvie, Mme QUERE Patricia, M. RAMONET Thierry, Mme TORRES Sonia, M. PHELIPPOT Samuel, M. LOAËC Eric, M. PERVES Daniel, M. ABGRALL Dominique, M. GILET Yves-Marie, Mme QUILLEVERE Gwénaëlle

Avaient donné
procuration

M. BRETON Jean-Pierre à Mme CRENN Nicole
M. MORRY Yvan à Mme PORTAILLER Christine
M. PALUD Jean à Mme HENAFF Marie Claire
Mme GUILLERM Babeth à M. BILLON Henri
M. JEZEQUEL Sébastien à Mme TORRES Sonia
Mme ABAZIOU Nadine à M. SALIOU Louis
Mme KERVELLA Julie à Mme CLAISSE Laurence

Absent(s) excusé(s) Mme LE GUERN Marlène

Absent(s) /

Participaient aussi à cette séance, M. FLOCH Erwan, directeur général des services, M. ROIGNANT Marc, directeur des services techniques

Secrétaire de séance : Mme HENAFF Marie Claire

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer valablement.

Suite au déploiement de bacs jaunes individuels (emballages) sur le territoire communautaire, la CCPL a procédé à l'enlèvement de certaines colonnes de tri.

Ces colonnes de tri n'étant aujourd'hui plus utilisées, il est proposé d'en céder 14 unités à la Communauté de communes de Haute Cornouaille – 29 520 Châteauneuf du Faou - au prix unitaire de 400 €, soit de 5 600 euros TTC pour le lot.

Pour les ventes dont le montant est inférieur à 4 600 euros, Monsieur le Président est autorisé par délibération ° 2020-07-035 du 16 juillet 2020 à acter la vente et la cession des matériels et mobiliers. Au-delà de ce montant, il revient au conseil communautaire de se prononcer.

Il est donc demandé au conseil communautaire d'autoriser cette cession.

Vu la demande de la Communauté de communes de Haute Cornouaille d'une cession de 14 colonnes de tri d'occasion appartenant à la communauté de communes du Pays de Landivisiau ;

Vu le bureau communautaire en date du 5 septembre 2023 ;

Vu la conférence des maires en date du 19 septembre 2023 ;

Ayant entendu son rapporteur, M. Jean Jézéquel, vice-président ;

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Autorise la cession de 14 colonnes de tri à la Communauté de communes de Haute Cornouaille au prix unitaire de 400 €, soit un total de 5 600 € TTC.**
- **Autorise le Président ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération, notamment à signer l'ensemble des pièces liées à cette cession.**
- **Dit que la recette inhérente à cette cession sera imputée sur le budget annexe Ordures ménagères de la CCPL sur l'exercice courant au chapitre 77 « Produits spécifiques » – article 775 « Produits des cessions d'immobilisations ».**

Pour extrait conforme au registre des délibérations,
le 2 octobre 2023.

La Secrétaire de séance,
Marie Claire HENAFF.

Le Président,
Henri BILLON.

